
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

27 FEVRIER 2003

ENTENTE

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITÉ MIXTE EN SA XVII^e SESSION,
QUEBEC, FEVRIER 2003(1)

(1) Voir Doc. n° 25 (SE 1979) nos 1 à 5.
Voir Doc. n° 43 (1981-1982) n° 1.
Voir Doc. n° 107 (1982-1983) n° 1.
Voir Doc. n° 180 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. n° 7 (1985-1986) n° 1.
Voir Doc. n° 102 (1986-1987) n° 1.
Voir Doc. n° 114 (1989-1990) n° 1.
Voir Doc. n° 197 (1990-1991) n° 1.
Voir Doc. n° 126 (1993-1994) n° 1.
Voir Doc. n° 164 (1993-1994) n° 1.
Voir Doc. n° 105 (1995-1996) n° 1.
Voir Doc. n° 209 (1997-1998) n° 1.
Voir Doc. n° 210 (1997-1998) n° 1.
Voir Doc. n° 396 (2002-2003) n° 1.
Voir Doc. n° 397 (2002-2003) n° 1.

Les délégations du Parlement de la Communauté française de Belgique et de l'Assemblée nationale du Québec, réunies au sein du Comité mixte, ont tenu à Québec, les 26 et 27 février 2003, leur XVII^e session sous la présidence de Madame Louise Harel, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec, et de Madame Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française de Belgique.

Les deux délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle de la Communauté française de Belgique et ont fait le point sur l'état de la coopération intergouvernementale Québec/Wallonie-Bruxelles.

Elles ont ensuite procédé à un échange d'informations et à un large débat sur la protection de la jeunesse, sur les programmes d'intégration des immigrants et sur le manuel scolaire.

RESOLUTION**Sur la coopération intergouvernementale**

Considérant le caractère privilégié des relations entre le Québec et la Communauté française de Belgique qui se sont, au fil des ans, développées dans les divers secteurs de compétence communs aux deux entités;

Considérant la nécessité de faire mieux connaître les nombreuses réalisations qu'a engendrées cette coopération et son impact sur les populations concernées;

Le Comité mixte:

Préconise qu'à l'occasion de chaque session du Comité mixte, une manifestation soit organisée dans l'une ou l'autre Assemblée, pour mettre en valeur l'importance de la coopération existant entre le Québec et la Communauté française, et reconnaître les récipiendaires des prix décernés annuellement par la Commission mixte permanente de coopération Québec/Wallonie-Bruxelles.

RESOLUTION**Sur l'aide et la protection de la jeunesse**

Considérant que les lois sur l'aide et la protection de la jeunesse sont, tant en Communauté française de Belgique qu'au Québec, le résultat d'un long cheminement;

Considérant l'intérêt que portent le Parlement de la Communauté française de Belgique et l'Assemblée nationale du Québec aux droits fondamentaux et spécifiques de l'enfant à protéger;

Considérant que le Parlement de la Communauté française de Belgique et l'Assemblée nationale du Québec reconnaissent le jeune comme sujet de droit à part entière;

Considérant l'importance de reconnaître les lois d'aide et de protection de la jeunesse comme des lois justifiant et délimitant l'intervention des pouvoirs publics dans la vie privée des familles;

Le Comité mixte:

Souhaite que les organismes responsables de l'aide et de la protection de la jeunesse, tant en Communauté française de Belgique qu'au Québec, mettent en place des mécanismes de communication leur permettant d'échanger sur une base régulière des informations relatives à leurs législations et à leurs programmes en matière d'aide et de protection de la jeunesse et de s'informer des résultats pratiques d'application sur le terrain de leurs législations respectives, notamment des expériences pilotes menées de part et d'autre;

Préconise que ces organismes s'assurent d'une plus grande concertation entre leurs intervenants auprès des jeunes et qu'ils puissent avoir les moyens d'informer les jeunes et leurs familles le plus adéquatement des services qu'ils rendent;

Insiste sur la nécessité d'intensifier les relations entre les réseaux scolaires et d'aide à la jeunesse qui doivent pouvoir mettre en commun les problèmes vécus dans le quotidien par les jeunes en difficulté;

Demande aux ministres responsables de l'aide et de la protection de la jeunesse de désigner un porte-parole chargé de présenter à une prochaine rencontre du Comité mixte un état de situation et de répondre aux interrogations des parlementaires. Les membres du Comité mixte pourront ainsi procéder à une évaluation des programmes destinés aux jeunes.

RESOLUTION**Sur l'intégration des immigrants**

Considérant qu'il importe d'aider la personne immigrante à trouver sa place dans les réseaux et institutions de la société qui l'accueille pour qu'elle puisse

remplir ses obligations de citoyen et participer pleinement au développement de son milieu;

Considérant l'importance de l'existence d'un guichet unique pour les nouveaux arrivants afin qu'ils aient accès à des séances d'information sur divers aspects de leur intégration et sur les services gouvernementaux mis à leur disposition;

Considérant la nécessité de favoriser le plus adéquatement l'intégration à la société d'accueil;

Le Comité mixte:

Souhaite que les organismes responsables de l'intégration des immigrants, tant en Communauté française de Belgique qu'au Québec, mettent en place des mécanismes de communication leur permettant d'échanger sur une base régulière des informations relatives à leurs législations et à leurs programmes en matière d'intégration des immigrants;

Préconise que ces organismes s'assurent d'une plus grande concertation entre leurs intervenants auprès des immigrants et qu'ils puissent avoir les moyens d'informer les immigrants le plus adéquatement des services à leur disposition;

Demande aux ministres responsables de l'intégration des immigrants de désigner un porte-parole chargé de présenter à une prochaine rencontre du Comité mixte un état de situation et de répondre aux interrogations des parlementaires. Les membres du Comité mixte pourront ainsi procéder à une évaluation des programmes d'intégration.

RESOLUTION

Sur le manuel scolaire

Considérant l'importance du manuel scolaire comme outil pédagogique pour un enseignement de qualité;

Considérant l'intérêt de ce support et le bénéfice que peuvent en retirer les élèves durant toute la période de leur apprentissage scolaire, tant pour éveiller leur curiosité intellectuelle que pour leur faciliter l'acquisition d'une méthode de travail;

Le Comité mixte:

Encourage toute initiative en vue de l'édition et de la diffusion, éventuellement en commun, de manuels scolaires au Québec et en Communauté française de Belgique en conformité avec les programmes tels qu'établis dans chaque entité;

Recommande aux Gouvernements respectifs de prendre toutes les mesures utiles visant à promouvoir l'utilisation du manuel scolaire dans les établissements d'enseignement obligatoire;

Demande aux ministres responsables de l'éducation de désigner un porte-parole chargé de présenter à une prochaine rencontre du Comité mixte un état de situation et de répondre aux interrogations des parlementaires. Les membres du Comité mixte pourront ainsi procéder à une évaluation des initiatives visant à favoriser l'édition et la diffusion, éventuellement en commun, de manuels scolaires au Québec et en Communauté française de Belgique.

*
* *

La délégation du Parlement de la Communauté française était composée de Mme Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française, M. Didier Van Eyll, Député, Mme Florine Pary-Mille, Députée, M. Jacques Oilet, Député, Mme Annick Saudoyer, Députée, M. André Bailly,

Député, Mme Anne-Françoise Theunissen, Députée, M. Marc Elsen, Député, M. Christian Daubie, Secrétaire général, M. Geoffrey Dieudonné, Attaché au service des Commissions et des Relations interparlementaires.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de Mme Louise Harel, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Mme Lyse Leduc, Députée, M. Jean-Paul Bergeron, Député, M. Rémy Désilets, Député, M. Henri-François Gaurin, Député, M. Matthias Rioux, Député, M. François Côté, Secrétaire général, Mme Juliette Champagne, adjointe au directeur des relations interparlementaires et internationales, Mme Marie Tanguay, conseillère aux relations interparlementaires et internationales, Mme Laurence Poirier-Bourdon, conseillère au protocole, Mme Carole Poirier, directrice de cabinet de la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Christine Mitton, conseillère au cabinet de la Présidente, M. Serge Demers, conseiller au cabinet de la Présidente.